

Bulletin du Conseil communal

N° 11



Lausanne

Séance du 13 décembre 2016 – Deuxième partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 13 décembre 2016

11^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 13 décembre 2016, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valentin Christe, président

Sommaire

Deuxième partie	1266
Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Amélioration de l'équipement des services d'urgence »	
Développement photocopié.....	1266
Discussion préalable.....	1266
Interpellation de M. Vincent Brayer : « Pour un état des lieux du logement étudiant à Lausanne »	
Développement photocopié.....	1268
Réponse photocopiée de la Municipalité	1269
Discussion	1273
Interpellation de M. Johan Pain : « Les habitants et les commerçants de la Sallaz ont-ils vraiment mérité une nouvelle déception collective suite aux derniers aménagements réalisés sur la place ? »	
Développement photocopié.....	1279
Réponse photocopiée de la Municipalité	1280
Discussion	1282
Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quelles intégration paysagère et environnementale pour les passerelles de mobilité douce projetées sur le territoire de la commune de Lausanne ? »	
Développement photocopié.....	1286
Réponse photocopiée de la Municipalité	1288
Discussion	1292
Communication	
Clôture de la séance	1294

Deuxième partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Claude Calame, Xavier Company, Philippe Ducommun, Françoise Longchamp, Axel Marion, Léonore Porchet, Graziella Schaller, Gianni-John Schneider, Namasivayam Thambipillai, Marlène Voutat, Diane Wild, Stéphane Wyssa, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Muriel Chenaux Mesnier, Jean-Michel Dolivo, Claude Nicole Grin, Gilles Meystre.

Membres présents	82
Membres absents excusés	13
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	99

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Amélioration de l'équipement des services d'urgence »

Développement polycopié

Nous demandons l'étude de l'opportunité d'augmenter fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire en équipant tous les véhicules d'urgence de première intervention ainsi que les espaces publics à très forte fréquentation, d'appareil de réanimation.

Développement

Durant les quinze dernières années en Suisse ainsi que dans la majorité des pays européens, le système de premier répondant s'est développé de manière exponentielle. Ce qui fut une vision de quelques pionniers visionnaires est, maintenant dans l'ensemble de la communauté européenne, une partie intégrante de la chaîne de secours.

Aujourd'hui, le terme d'intervenant rapide comprend tous les membres des services de secours professionnels qui sont appelés en privé ou à l'extérieur de leur travail pour apporter les premiers secours dans leur voisinage de leur lieu de résidence. Ce modèle est considéré comme un supplément à la chaîne des secours et non pas comme un remplacement des services de sauvetage.

Dans la réponse de la Municipalité au rapport-préavis N°2010/1, la Ville de Lausanne mentionne qu'elle dispose d'un réseau de première urgence sanitaire rapide et performant, doté d'un nombre suffisant d'ambulances et de SMUR (service mobile d'urgence et de réanimation). Le groupe sanitaire du Service de protection (SPSL) est composé essentiellement de professionnels de la santé (ambulanciers diplômés), qui interviennent, pour les cas les plus graves, aux côtés d'un médecin urgentiste.

Toutefois à l'heure actuelle aucun véhicule d'urgence de la police n'est équipé d'un défibrillateur. Le Parti Libéral-conservateur souhaite que la Municipalité étudie l'extension de l'équipement en défibrillateur du service précitée ainsi que dans les espaces publics à très forte fréquentation de la Ville.

Discussion préalable

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Vous savez, comme moi, que les accidents cardiaques sont à l'origine de nombreux problèmes de santé en Suisse, et la tendance ne va hélas pas en s'améliorant. Cette situation risque de devenir plus préoccupante encore à l'avenir, compte tenu du vieillissement de la population dans notre pays.

Face à une urgence cardiaque, la rapidité d'intervention est primordiale, afin d'éviter de trop graves séquelles et de maximiser les chances de survie du patient. Si la police fait très souvent partie des premiers arrivés en cas de problème, aucun de ses véhicules d'urgence n'est toutefois équipé, à l'heure actuelle, d'appareils de réanimation. Fort de ce constat, le Parti libéral-conservateur propose que la Municipalité étudie l'opportunité d'équiper ces véhicules de tels dispositifs, et de positionner un certain nombre de ces appareils dans les lieux publics fortement fréquentés. Je souhaite discuter de ce postulat en commission.

M. Alain Hubler (EàG) : – Certes, monsieur souhaite en discuter en commission, mais il me semble qu'on a déjà eu un postulat à ce sujet assez récemment. C'est donc peut-être inutile de réunir une commission pour discuter, quelques mois ou années après, d'un sujet qu'on a déjà évoqué. La Municipalité sera capable de donner une réponse actualisée sans aucun problème.

M^{me} Paola Richard-de Paolis (Soc.) : – Cette initiative a tout son sens. L'intervention précoce lors de problèmes cardiaques est la seule manière d'assurer la survie de la personne. Par contre, en son temps, nous avons installé un tel appareil là où j'ai travaillé auparavant, et cela demande une formation très précise. Donc, quand vous parlez d'installer ces appareils dans des lieux publics, cela me paraît assez problématique, puisque, finalement, si vous n'avez pas une formation adéquate, cela ne sert strictement à rien. Les gens ne savent même pas comment les ouvrir, même s'il y a des instructions à côté.

Je ne sais pas si le sujet a été traité auparavant ou non, mais je pense qu'il faut bien réfléchir. Une chose c'est de les mettre dans les ambulances, pour qu'elles soient équipées d'appareils de réanimation, mais alors, en public, je ne pense vraiment pas que ce soit une bonne idée.

M. Bertrand Picard (PLR) : – Contrairement à ma préopinante, je pense que ces appareils sont mis en place pour ceux qui peuvent les employer. Il y a de plus en plus de personnes qui ont bénéficié de cours de samaritains, par exemple. Cela dit, à l'instar du postulant, je propose que l'on mette aux voix la proposition de réunir une commission à ce sujet.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – J'ai un proche qui travaille dans les ambulances, avec lequel on a beaucoup discuté de défibrillateurs. Il apparaît que déjà eux, en tant qu'ambulanciers, la plupart du temps, quand ils essaient d'utiliser ces appareils, c'est très rarement performant, de l'ordre d'à peine 1 % de réussite. Et dans le cas du défibrillateur sur un lieu très fréquenté, on a en général beaucoup moins de succès, parce qu'il faut que des personnes soient très bien formées pour pouvoir les utiliser.

Je me rappelle qu'à l'Eracom, quand j'étais enseignante là-bas, on avait eu une formation par rapport aux urgences qu'on pouvait avoir dans la classe, et on nous a informés que, l'année précédente, le lendemain d'une formation qui avait eu lieu sur des interventions d'urgence, un élève avait fait un très fort malaise et il en est mort. Personne sur le lieu n'avait pu réagir, même en ayant suivi une formation. Alors, c'est bien de faire des formations, on peut avoir un défibrillateur ou autre matériel d'urgence sur place, il n'en reste pas moins que l'utilité de ces appareils est extrêmement limitée.

M. Claude-Alain Voiblet (PLC) : – Il s'agit de la prise en considération de ce postulat. Je demande simplement qu'on le renvoie en commission.

La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.

La discussion est close.

Le postulat est renvoyé en commission.

Interpellation de M. Vincent Brayer : « Pour un état des lieux du logement étudiant à Lausanne »

Développement polycopié

Ce n'est un secret pour personne, la région lausannoise et plus largement l'arc lémanique connaissent une pénurie de logements sans précédent. Cette situation problématique met en lumière la prospérité de notre région ainsi que son attrait pour un vaste panel de publics. L'un de ces publics est bien particulier, à savoir celui des étudiants.

Ville étudiante par excellence de par la présence de l'EPFL, de l'UNIL, ainsi que d'une kyrielle d'autres établissements de la HES-SO, la Ville de Lausanne est pourtant quelque peu en reste en ce qui concerne les logements estudiantins.

En effet, les solutions de logement spécifiquement destinés à cette dernière catégorie sont - et c'est un euphémisme - insuffisantes. C'est pourquoi les étudiants se rabattent bien souvent sur des logements en ville qu'ils partagent dans de nombreuses colocations. Ce phénomène participe de façon non négligeable à la pénurie de logements à Lausanne. Particulièrement, en ce qui concerne les appartements de 2 et 3 pièces, qui sont très recherchés par presque toutes les catégories de ménages et en particulier les familles de jeunes parents.

Le préavis N° 2013/42 de la Municipalité qui a suivi la motion de Monsieur Gaillard intitulée « Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation » apporte quelques éléments de réponse :

En 2013, le nombre de jeunes en formation fréquentant une haute école, l'UNIL ou l'EPFL était alors approximativement de 30'000 personnes auquel s'ajoutaient quelque 10'000 apprentis ayant une place d'apprentissage dans le district de Lausanne. Pour pallier à la demande, plusieurs institutions ayant pour but spécifique de créer puis de gérer des maisons destinées à loger des jeunes en formation œuvrent à Lausanne. Elles offrent ainsi quelque 2'600 chambres, studios et appartements à loyers abordables (chiffres 2013). En plus les professionnels de l'immobilier mettent traditionnellement à disposition des studios, souvent meublés, dont les loyers sont bien plus élevés. Ce parc est estimé à environ 900 studios ou petits appartements supplémentaires.

Aujourd'hui, il nous semble important de refaire un point sur cette situation épineuse, d'indiquer les projets et développements en cours et de préciser le rôle des différents acteurs dans cette politique (commune, Canton, hautes écoles, etc.).

Le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter en ville de Lausanne. Cette situation induisant une image très positive pour le dynamisme et le rayonnement de notre ville ne semble pas être prête de changer.

Dès lors, je souhaiterais, dans un premier temps que la Municipalité revienne sur la situation du logement étudiant à Lausanne à ce jour :

- 1) Combien de chambre d'étudiants existe-t-il à Lausanne ? A combien s'élève approximativement la population estudiantine en Ville de Lausanne ?
- 2) La Municipalité pourrait-elle renseigner le Conseil communal sur l'offre existante, les projets en cours dans l'agglomération lausannoise et en particulier les démarches initiées par la Ville de Lausanne pour construire ou promouvoir la construction de logement spécialement conçu aux besoins de la population estudiantine ?
- 3) La Municipalité peut-elle nous indiquer comment sa politique s'insère dans une stratégie cantonale et quelles sont les responsabilités respectives de chacun (canton, communes, hautes écoles, etc.) ?

- 4) La Municipalité a-t-elle déjà envisagé de mettre en place un projet du type « clé : caution locative étudiante », à l'instar du système mis en place en France¹, afin d'aider les étudiants en recherche de logement et sans garant ? Pourrait-elle s'approcher du Canton, d'autres communes de l'agglomération ou villes vaudoises pour initier un tel projet ?

Réponse polycopiée de la Municipalité

Rappel

« Ce n'est un secret pour personne, la région lausannoise et plus largement l'arc lémanique connaissent une pénurie de logements sans précédent. Cette situation problématique met en lumière la prospérité de notre région ainsi que son attrait pour un vaste panel de publics. L'un de ces publics est bien particulier, à savoir celui des étudiants.

Ville étudiante par excellence de par la présence de l'EPFL, de l'UNIL, ainsi que d'une kyrielle d'autres établissements de la HES-SO, la Ville de Lausanne est pourtant quelque peu en reste en ce qui concerne les logements estudiantins.

En effet, les solutions de logement spécifiquement destinés à cette dernière catégorie sont - et c'est un euphémisme - insuffisantes. C'est pourquoi les étudiants se rabattent bien souvent sur des logements en ville qu'ils partagent dans de nombreuses colocations. Ce phénomène participe de façon non négligeable à la pénurie de logements à Lausanne. Particulièrement, en ce qui concerne les appartements de 2 et 3 pièces, qui sont très recherchés par presque toutes les catégories de ménages et en particulier les familles de jeunes parents.

Le préavis N° 2013/42 de la Municipalité qui a suivi la motion de Monsieur Gaillard intitulée « *Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation* » apporte quelques éléments de réponse :

En 2013, le nombre de jeunes en formation fréquentant une haute école, l'UNIL ou l'EPFL était alors approximativement de 30'000 personnes auquel s'ajoutaient quelque 10'000 apprentis ayant une place d'apprentissage dans le district de Lausanne. Pour pallier à la demande, plusieurs institutions ayant pour but spécifique de créer puis de gérer des maisons destinées à loger des jeunes en formation œuvrent à Lausanne. Elles offrent ainsi quelque 2'600 chambres, studios et appartements à loyers abordables (chiffres 2013). En plus les professionnels de l'immobilier mettent traditionnellement à disposition des studios, souvent meublés, dont les loyers sont bien plus élevés. Ce parc est estimé à environ 900 studios ou petits appartements supplémentaires.

Aujourd'hui, il nous semble important de refaire un point sur cette situation épineuse, d'indiquer les projets et développements en cours et de préciser le rôle des différents acteurs dans cette politique (commune, Canton, hautes écoles, etc.).

Le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter en ville de Lausanne. Cette situation induisant une image très positive pour le dynamisme et le rayonnement de notre ville ne semble pas être prête de changer.

Dès lors, je souhaiterais, dans un premier temps que la Municipalité revienne sur la situation du logement étudiant à Lausanne à ce jour ».

Suivaient les quatre questions traitées ci-dessous.

¹ Pour mémoire : la caution locative étudiante (Clé) est une garantie de l'Etat, gérée par les CROUS, qui permet aux étudiants disposant de revenus mais dépourvus de garants personnels d'accéder plus facilement à un logement. Avec ce dispositif, l'Etat se porte ainsi garant du paiement des loyers des étudiants en cas de défaillances. Voir sur le site officiel : [http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid92629/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid92629/rentree-etudiante-pour-vous-loger-pensez-a-la-cle-caution-locative-etudiante.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid92629/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid92629/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid92629/rentree-etudiante-pour-vous-loger-pensez-a-la-cle-caution-locative-etudiante.html).

Préambule

Lausanne est une ville d'étude qui héberge, avec son agglomération l'UNIL, l'EPFL, un nombre important de Hautes écoles spécialisées (HES-SO), dont la Haute école pédagogique (HEP), des écoles d'études supérieures (ES) ainsi que d'autres institutions d'enseignement de haut niveau (IMD, etc.). Il résulte de cette situation que la Ville accueille un nombre considérable d'étudiants alors qu'elle dispose d'un nombre notoirement insuffisant de logement qui leur est spécifiquement destiné.

Il convient de rappeler que la Commune de Lausanne a initié de nombreuses démarches en vue d'améliorer la situation du logement pour les jeunes en formation depuis plus de vingt ans, comme l'accès aux appartements subventionnés d'une pièce, sous certaines conditions, la collaboration avec la Fondation solidarité logement pour étudiant-e-s (FSLE) et la signature de contrats de confiance avec l'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF) aussi bien pour des objets de la Ville, en attente de développement, qu'en soutien auprès de propriétaires privés.

Le rapport-préavis N° 2013/42 présente en détail la politique lausannoise du logement des jeunes en formation et dresse un état des lieux qui est actualisé ci-dessous.

Réponses aux questions posées

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions qui lui sont posées :

Question 1 : Combien de chambre d'étudiants existe-t-il à Lausanne ? A combien s'élève approximativement la population estudiantine en Ville de Lausanne ?

Le nombre de logements construits ou loués par des institutions dont le but est de créer puis de gérer des logements réservés exclusivement à des étudiants s'élève à Lausanne et dans sa périphérie à un total de 2'773 chambres. Certaines écoles mettent à disposition de leurs étudiant-e-s des studios, comme l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL), qui en dispose de 485, ou la Haute Ecole de santé Vaud qui en propose à 170 étudiant-e-s. Au total, les écoles, les institutions et la Ville de Lausanne mettent donc 3'428 chambres à disposition des étudiant-e-s.

Le nombre de logements offerts à des étudiant-e-s par les professionnels de l'immobilier correspond à plus de 1'630 unités.

Par ailleurs, des chambres sont aussi mises sur le marché en faveur des étudiant-e-s par des locataires ou des propriétaires n'occupant pas l'ensemble de leur logement temporairement ou durablement. Cette offre plus volatile est estimée, par les responsables de la plate-forme logement commune à l'UNIL et l'EPFL, à environ 3'000 chambres en provenance de logeurs privés, qui n'offriraient pas sur le marché ordinaire du logement, des appartements entiers.

Le total de ces trois types d'offre se monte à 8'050 unités de logement.

La population estudiantine en formation à Lausanne s'élève à un peu plus de 32'000 étudiants. A la rentrée 2015, l'UNIL comptait 14'172 étudiant-e-s, l'EPFL 10'124, l'EHL 2'400, la Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud) 2'329, la Haute école de santé 962, les écoles d'études supérieures (ES) 829, la Haute école de travail social et de la santé (EESP) 755, l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL) 582 et la Haute école de musique de Lausanne (HEMU) 300 étudiant-e-s.

Finalement, une statistique de l'UNIL et de l'EPFL répertorie si les étudiant-e-s vivent chez leurs parents ou hors de leur logement. A la rentrée 2015, 8'900 étudiant-e-s et 2'800 doctorant-e-s, soit un total de 11'700 jeunes en formation pour les deux plus importantes grandes écoles, déclaraient ne pas habiter chez leurs parents.

Question n° 2 : La Municipalité pourrait-elle renseigner le Conseil communal sur l'offre existante, les projets en cours dans l'agglomération lausannoise et en particulier les démarches initiées par la Ville de Lausanne pour construire ou promouvoir la construction de logement spécialement conçu aux besoins de la population estudiantine ?

L'offre totale actuellement existante s'élève donc à environ 8'050 chambres, y compris les 3'000 chambres en provenance des logeurs privés.

Les projets avancés de logements étudiants sur le territoire de la commune de Lausanne projetés par la Fondation Maison pour étudiants Lausanne (FMEL) se montent à environ de 1'850 nouvelles unités à Lausanne aux côtes de la Bourdonnette, mais aussi à Chavannes-près-Renens, dans le cadre du projet de la Pala-Vortex. Parmi ces nouvelles unités de logement, 1'200 d'entre elles sont liées aux Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ).

De son côté, l'EHL, dans un projet en réalisation va démolir puis reconstruire les 485 chambres qu'elle met à disposition de ses étudiants et augmentera aussi son offre sur les hauts de Lausanne de 375 unités supplémentaires.

S'y ajoutent les projets spécifiquement développés par la Ville de Lausanne pour environ 450 logements : 90 chambres à Sévelin (DDP à la FMEL) aujourd'hui en chantier et disponibles en 2017 ; plus de 370 chambres ou studios sur d'autres projets en droit de superficie, notamment avec la SILL à En Cojonnex, aux Fiches et aux Falaises.

La croissance globale de l'offre va donc être, selon les projets en cours à ce jour, de l'ordre de 2'710 unités supplémentaires en termes de nouveaux logements/chambres qui en principe seront tous réalisés à l'horizon 2023. A cette date, l'offre global devrait donc se monter à environ 10'760 unités de logement.

Question n° 3 : La Municipalité peut-elle nous indiquer comment sa politique s'insère dans une stratégie cantonale et quelles sont les responsabilités respectives de chacun (canton, communes, hautes écoles, etc.) ?

La responsabilité de la promotion du logement en faveur des jeunes en formation revient au Canton en particulier par la loi sur le logement du 9 septembre 1975 et par ses règlements d'application, en particulier le règlement sur les prêts pour la création de logements pour les étudiants (RPCLE) du 9 décembre 2009, qui fixe les modalités d'octroi de prêts pour la création de logements pour les étudiants, par de nouvelles constructions ou des transformations.

En application du règlement sur les prêts pour la création de logements pour les étudiants, le Canton accorde des prêts au taux d'intérêt de 0.5% pour financer la construction ou la rénovation de la partie immobilière de logements destinés au moins à dix étudiants, par l'intermédiaire de l'Unité logement du Service des communes et du logement.

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture est également en charge de la promotion du logement en faveur des étudiants. En 1961, la FMEL a été créée par la Ville de Lausanne, le canton de Vaud et l'Université de Lausanne pour répondre au besoin toujours croissant en la matière. En 1982, la Confédération et l'EPFL se sont jointes aux trois membres fondateurs.

La fondation, de droit public, est dirigée par un conseil de fondation, dans lequel sont représentés chacun des membres, ainsi que les étudiants des deux hautes écoles. Dans ce cadre, les représentants cantonaux et communaux dialoguent en faveur de la promotion des projets et de l'accroissement de l'offre.

La FMEL, qui a accueilli plus de 30'000 locataires, est très engagée comme le prouve les quelque 1'956 nouveaux projets à venir à Sévelin, à Chavannes-près-Renens et aux Côtes de la Bourdonnette.

C'est dans ce cadre que la Canton, la Commune, l'UNIL et l'EPFL collaborent en priorité en faveur de la création et l'exploitation de logements destinés aux jeunes en formation.

Outre ce volet collaboratif, la Municipalité poursuit une politique du logement des jeunes en formation de sa propre initiative. Elle octroie des facilités dans la location d'appartements subventionnés d'une pièce à des jeunes en formation, sous certaines conditions, ainsi que des soutiens à la FSLE et à l'ALJF. La Ville a également acquis un immeuble de 38 chambres à l'avenue du Chablais 30 et un autre bâtiment de 36 chambres au Valentin 27 en faveur de jeunes en formation.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique volontariste de construction de logements, la Municipalité a planifié, outre l'octroi de quelques grands appartements (4 et 5 pièces) à louer en colocation dans les projets qui se réalisent sur ses parcelles (à ce jour, huit chambres dans les immeubles Provence et Morges), d'autres projets réservés spécifiquement pour les jeunes en formation à hauteur de 450 logements disponibles d'ici à 2017-2018.

La Ville est donc particulièrement active en la matière, tout comme elle l'est de manière plus générale en matière de développement de logements.

Question n° 4 : La Municipalité a-t-elle déjà envisagé de mettre en place un projet du type « clé : caution locative étudiante », à l'instar du système mis en place en France², afin d'aider les étudiants en recherche de logement et sans garant ? Pourrait-elle s'approcher du Canton, d'autres communes de l'agglomération ou villes vaudoises pour initier un tel projet ?

Dans les faits, les cautions nécessaires à louer un logement par l'intermédiaire d'une régie immobilière sont en principe fournies, au nom des jeunes en formation, par leur famille, des proches ou des tiers. L'immobilisation d'actifs demeure néanmoins problématique dans de nombreux cas.

A priori, la mise en place d'un système de caution est une idée intéressante. Elle devrait se fonder sur l'exemple du volet de politique familiale de l'aide au logement qui permet de soutenir les ménages disposant d'un revenu modeste notamment par des cautionnements ou des arrière-cautionnements.

La mise en place d'un tel système en faveur des jeunes en formation ne peut toutefois sérieusement s'envisager qu'à l'échelle cantonale et à la faveur d'un changement de loi qui préciserait les conditions de prêt et financement notamment.

La Municipalité fera part au Conseil d'Etat de son ouverture et de sa disponibilité à réfléchir à la mise en place d'un tel système à l'échelle cantonale.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 12 mai 2016.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

² Pour mémoire : la caution locative étudiante (Clé) est une garantie de l'Etat, gérée par les CROUS, qui permet aux étudiants disposant de revenus mais dépourvus de garants personnels d'accéder plus facilement à un logement. Avec ce dispositif, l'Etat se porte ainsi garant du paiement des loyers des étudiants en cas de défaillances. Voir sur le site officiel : [http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid92629/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid92629/rentree-etudiante-pour-vous-loger-pensez-a-la-cle-caution-locative-etudiante.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid92629/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid92629/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid92629/rentree-etudiante-pour-vous-loger-pensez-a-la-cle-caution-locative-etudiante.html).

Discussion

M. Vincent Brayer (Soc.) : – En premier lieu, je souhaite remercier la Municipalité pour les réponses précises à mon interpellation. La crise du logement lausannoise, et en particulier la pénurie de logements étudiants, puisque c'est ce qui nous occupe, est un problème épineux. Cela fait plaisir de voir que la Municipalité prend le sujet très au sérieux et s'attèle à mettre en place des mesures afin d'améliorer la situation.

L'état des lieux dressé par la Municipalité est clair, exhaustif, et donne une assez bonne vision du travail fait jusqu'ici. Nous pouvons souligner que les choses vont dans le bon sens, mais il nous faut encore mener un combat pour le logement étudiant à Lausanne. Je tiens aussi à souligner que, bien que cette tâche ne relève pas à proprement parler du domaine de compétences de notre Commune, la Municipalité a décidé de se saisir de cette question à bras le corps, et j'en suis très heureux.

Néanmoins, chères et chers collègues, ne nous fourvoyons pas. L'ampleur de la tâche à accomplir est importante, puisqu'il manque encore de nombreux logements étudiants à Lausanne afin de pouvoir espérer combler la demande. Chaque année, des étudiants se retrouvent sur le carreau, ce qui n'est pas sans empirer la crise du logement, puisque les étudiants se rabattent sur des logements de trois et quatre pièces pour des colocations. Ceci crée une pénurie pour les familles, ou du moins y participe.

J'espère que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat mettront les bouchées doubles, et que la Municipalité de Lausanne travaillera à rappeler à ces derniers que cette situation est critique et ne peut pas attendre. Et puis, souhaitons que d'ici quelques années, les logements étudiants à Lausanne ne soient plus des biens aussi rares et que la problématique soulevée par cette interpellation soit, pour ceux qui nous auront remplacés, une pure affabulation. Qui sait !

La discussion est ouverte.

M. Alain Hubler (EàG) : – Il y a quelques semaines, voire moins, un amendement de M. Gaudard visait à imposer des logements pour les apprentis, sauf erreur dans une construction de l'Ecole hôtelière, amendement que nous avons combattu à l'époque, parce qu'il n'était pas question d'imposer du logement étudiant loin des écoles professionnelles. Nous avons peut-être eu tort ; c'est possible.

Je constate dans la réponse et dans l'interpellation qu'il n'est nullement fait mention des problèmes que peuvent rencontrer les apprentis ou les étudiants non pas des HES, des Unis et de l'EPFL, mais des écoles supérieures ou des écoles de métiers. C'est regrettable. Je ne me rappelle plus si cette discussion avait eu lieu avant la réponse de la Municipalité, mais je n'en suis pas sûr.

A l'époque, j'avais pris langue avec le syndic au moment où l'on avait évoqué ce problème. Il aurait été utile que, dans la réponse de la Municipalité, soit contenue une réponse ou une réflexion par rapport au logement des jeunes en formation non académique, mais professionnelle. Cela me permet de vous annoncer que, dès la rentrée 2017, je déposerai un postulat pour que la Municipalité s'occupe aussi du logement des apprentis et des étudiants non universitaires ou non HES.

M^{me} Géraldine Bouchez (Les Verts) : – M^{me} Léonore Porchet, présidente de la FSLE, ne peut malheureusement pas être présente ce soir pour cause de maladie. Je me permets donc de prendre la parole, ayant été moi-même membre de ce conseil de fondation jusqu'à récemment.

Si nous ne pouvons que remercier la Municipalité pour sa réponse, nous relevons cependant que la situation est plus grave que celle décrite. En effet, il manque en moyenne 500 chambres d'étudiant à chaque rentrée universitaire. Certes, la Ville de Lausanne fait sa part avec les promesses du Préavis 2013/42, en cours de réalisation, au contraire des communes environnantes et du Canton, qui sont largement à la traîne.

Le Canton propose néanmoins une réelle amélioration avec la prochaine L3PL, puisque le logement étudiant est un des quatre logements d'utilité publique qui seront au bénéfice des mesures proposées par la loi. La FSLE, comme d'autres associations d'étudiants ont pris formellement position en faveur de la L3PL, ce qui permettra de donner des réponses à une situation de crise du logement étudiant.

Cette crise est particulièrement dramatique, car elle favorise l'exploitation des étudiants, comme le montrent certaines annonces sur internet. Je vous donne un exemple d'annonce trouvée aujourd'hui : une recherche de deux colocataires qui seraient disposés à dormir dans la même chambre pour un loyer de 650 francs chacun dans un trois-pièces et demi. Certains étudiants s'installent au camping et attendent de trouver un logement, parfois jusqu'à tard dans l'hiver. Ce sont donc des conditions de précarité assez importantes. Il y a des cas où ces personnes peuvent repousser, voire abandonner leurs études à Lausanne à cause de ce problème de logement.

Au final, c'est la qualité du pôle de formation lausannois qui en pâtit. C'est pourquoi il est bien que la Ville s'inquiète du logement étudiant, et nous nous en félicitons. Il serait encore mieux que les autres communes le fassent, ainsi que les opposants à la L3PL.

M. Manuel Donzé (CPV) : – Je remercie M. Brayer pour son interpellation cruciale et très intéressante. Je prends note aussi des efforts faits par la Ville et par d'autres institutions. Je remarque tout de même qu'un grand nombre d'étudiants ne sont pas satisfaits aujourd'hui, vivant parfois dans des conditions qui ne sont pas propices à faire de bonnes études.

Il existe une véritable inégalité entre les étudiants concernant les conditions et l'environnement d'apprentissage. Il faudrait aussi compter, en plus de ces 11 700 jeunes comptés par la Municipalité qui ne vivent pas chez leurs parents, tous ceux qui restent chez leurs parents, mais qui aimeraient trouver un logement, surtout à un certain âge, et qui ne le peuvent pas ; ils sont, eux aussi, insatisfaits.

Pour le futur, la Municipalité compte 10 760 unités de logement en 2023, mais pour combien de jeunes en formation, compte tenu de la démographie ? Il est évident que le nombre actuel d'étudiants à Lausanne – 32 000 – va aussi augmenter, et nous n'aurons pas résolu ce problème.

Les exigences de nos Hautes écoles aujourd'hui et la situation financière difficile de nombreux étudiants les obligent à cumuler les petits jobs au détriment des études – l'obligation de faire des stages, par exemple. Avec tout ceci réuni, nous ne sommes plus dans la même situation qu'il y a vingt ou trente ans. Si nous voulons avoir des Hautes écoles performantes attirant de nombreux étudiants, nous avons un devoir de réfléchir à des solutions plus ambitieuses de construction de logements. La réponse de la Municipalité émet quelques pistes, mais ne me rassure pas tout à fait.

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Je voulais intervenir dans le sens de M^{me} Bouchez pour souligner à quel point la nouvelle Loi cantonale sur le logement est importante pour donner aux communes la possibilité d'accélérer le tempo dans le développement de logements à l'intention des étudiants.

Les milieux immobiliers et les partis de droite qui combattent cette nouvelle loi, dite L3PL, rendent un très mauvais service aux étudiants, puisque si cette loi devait échouer avec un référendum, ce serait un grave handicap pour les communes soucieuses de développer plus de logements étudiants et de combattre la pénurie qui frappe particulièrement cette catégorie de la population.

J'aimerais aussi intervenir de manière complémentaire sur la question N° 4. Je ne suis pas entièrement convaincu par la réponse municipale à la question de la caution. Il est vrai que les cautions souvent importantes, de l'ordre de 2000 ou 3000 francs, posent des problèmes pour les jeunes en formation qui n'ont pas de garant, donc de parents suffisamment aisés pour leur prêter cette caution. Une caution mise à disposition par les autorités publiques serait une piste à explorer. Cela éviterait que certains doivent se tourner vers des

entreprises privées, comme SwissCaution, qui pratique des prix prohibitifs, en lieu et place de cautions pour les personnes qui n'ont pas assez d'épargne. Mais je ne suis pas entièrement convaincu par cette réponse, dans le sens où la Municipalité pourrait mettre sur pied un tel système via un règlement communal. Certes, cela me paraît bien d'entreprendre une démarche auprès du Canton pour lui suggérer de se lancer dans une telle démarche, mais si le Canton n'entreprend rien à ce sujet, et on a vu avec la question des bourses d'études que le Canton a plutôt tendance à faire la sourde oreille par rapport à certaines revendications étudiantes, il serait tout à fait possible de que la Ville amène elle-même un projet sur la base d'un règlement communal.

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Les préoccupations émises par cette interpellation nous font toujours réfléchir à la suite des opérations.

En matière de logement, mes prédécesseurs ont mis au centre de l'activité les populations sensibles, dont les étudiants. Bien entendu, nous allons continuer sur cette voie. On a la possibilité de le faire par deux biais : par la Société immobilière lausannoise pour le logement (SILL) que nous avons créée, et aussi par notre Service du logement et des gérances. Grâce à ce service, nous avons la possibilité de répondre aux attentes des associations qui s'occupent des logements pour étudiants. Mais, comme cela a été dit à de nombreuses reprises, on a bien fait, mais on peut toujours mieux faire, et c'est à cela qu'on s'attelle.

Pour répondre à M. Buclin, on a déjà rencontré la conseillère d'Etat, M^{me} Métraux, pour essayer de dégager des pistes allant dans ce sens. C'est vrai que ce n'est pas tout simple, mais ce sont des choses auxquelles nous réfléchissons.

Par rapport aux inquiétudes de M. Donzé, parce qu'il a dit qu'il était inquiet concernant les réponses, on peut vous dire que nous sommes très attentifs, dans chacun des grands projets que nous menons, à laisser une place de choix pour les logements étudiants. Pour répondre aussi à M. Hubler, et on attend son postulat avec bienveillance, après la discussion qui avait eu lieu sur l'amendement de M. Gaudard, nous avons beaucoup évoqué ce type de public cible dans le public étudiant, qui est encore un peu plus fragilisé. Dans les différents projets de la SILL, nous avons évoqué ce type de jeunes en formation non académique. C'est aussi de faire en sorte qu'il y ait une bonne synergie et une bonne dynamique avec les formations de qualité que l'on offre à Lausanne. Il faut que ce binôme joue bien, sinon ce n'est pas gagné d'avance, si vous me passez l'expression.

Cela nous permet, ce soir, de mentionner des éléments sur lesquels nous travaillons, qui vont dans le sens des interventions. Encore une fois, on a mis cela au centre de nos préoccupations en matière de logement. On peut toujours s'améliorer, et c'est ce à quoi on s'attelle maintenant.

M. Henri Ricart (PLC) : – Certains de mes préopinants parlaient de construire des appartements ou des studios pour les étudiants. Puisqu'on parle de Berlin, mon fils y étudie l'allemand. Ce n'est pas une habitude chez nous, mais, là-bas, beaucoup d'étudiants louent une chambre chez l'habitant. Cela donne l'avantage de pouvoir apprendre l'allemand beaucoup plus facilement, car cela évite de parler le français ou leur langue maternelle avec les copains à l'Université, ou ailleurs. Cela leur permet aussi de connaître la ville et de s'émanciper.

Alors, dans quelle mesure aurait-on la possibilité de promouvoir cette façon de faire ici, à Lausanne ? Je reste persuadé que beaucoup de gens aimeraient bien avoir des jeunes chez eux, qui donneraient un peu de vie à leur appartement.

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Je suis content d'entendre M^{me} Litzistorf sur cette question des cautions. Pour apporter le soutien du Conseil communal à ces démarches, et peut-être pour prendre acte de ces démarches, je propose une résolution.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie la possibilité de mettre sur pied un système de caution publique à l'intention des jeunes en formation en recherche de logement et sans garant.

M^{me} Aude Billard (Soc.) : – J'aimerais rebondir sur la proposition de M. Ricart de mettre plus d'offres de logements chez des personnes privées à disposition des étudiants. Tout d'abord, cela existe déjà. Il y a même un réseau mis sur pied par l'EPFL et l'Université de Lausanne pour permettre à des particuliers d'annoncer des chambres à louer à Lausanne, mais aussi aux alentours. On manque d'offres, mais c'est vrai qu'on peut toujours l'augmenter.

Avec ce réseau, il y a aussi l'avantage que les offres sont traduites dans différentes langues. Je pense en particulier à tous les étudiants qui viennent d'outre-Sarine et qui ont des problèmes à trouver des logements, qui doivent les chercher, mais qui ne peuvent pas parler la langue couramment. Il y a donc toute une mise en service de traductions et d'aides aux étudiants. Et puis, un contrôle sur les loyers est appliqué pour ces chambres. Reste que cette offre n'est pas suffisante.

Pour donner des cas particuliers, j'ai eu une étudiante dans mon laboratoire qui a été surexploitée : elle payait 800 francs par mois pour une chambre sans fenêtre, sous les toits. J'ai dû intervenir personnellement pour informer la personne qu'elle logeait cette étudiante de manière illégale. Il y a donc besoin d'une forme d'information et de contrôle, avec plus d'offres, bien entendu, mais aussi une manière de contrôler les loyers pratiqués et l'exploitation, sans parler du fait que, très rarement, il est offert à l'étudiant un contrat, ce qui fait que l'étudiant peut être littéralement viré de son logement du jour au lendemain, ce qui est arrivé dans certains cas aussi.

Il est passé à la discussion sur la résolution Hadrien Buclin.

M. Jacques Pernet (PLR) : – J'ai une question à M. Buclin. Comment fonctionnerait un système de caution publique pour ces jeunes en termes d'engagement de la Ville ? Est-ce qu'elle serait confinée à la Ville de Lausanne, ou est-ce qu'elle toucherait aussi les communes avoisinantes, puisque nos étudiants étudient à l'UNIL ou à l'Ecole hôtelière ? Je ne comprends pas très bien comment cela pourrait fonctionner.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – En admettant que l'on entre en discussion sur la prise en considération de cette résolution, je me demande si c'est véritablement le rôle de la Ville de Lausanne de cautionner l'ensemble des étudiants. En effet, la résolution ne dit pas à qui cela est destiné.

Les étudiants lausannois représentent peut-être un petit 15 % ou 20 % de l'ensemble des étudiants. Il faudrait affiner les chiffres. Pour le reste, ce sont des Vaudois, des Confédérés et des étudiants en provenance d'autres pays. Il est bien évident qu'on ne peut pas sans autre se déclarer d'accord avec une telle résolution qui s'étendrait à des gens qui ne sont pas du tout de Lausanne, donc ni eux ni leurs parents contribuables éventuels.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Pour faire écho à un débat de la semaine passée, il est important de rappeler que lorsqu'on crée des logements pour les jeunes en formation, ou plus spécifiquement pour les jeunes en apprentissage – je le dis particulièrement à l'intention d'un de mes collègues du PLR – on crée des foyers fiscaux de gens qui risquent fort de ne pas payer d'impôt. Mais, visiblement, ce soir, on est d'accord sur le fait que lorsqu'ils sont en formation, cela vaut la peine. Je rejoins évidemment complètement cette vision et nous allons donc nous prononcer favorablement.

Par rapport aux propos de M^{me} la municipale, qui ne sont pas tout à fait traduits dans la résolution pour un motif qui nous échappe, à notre avis, la problématique du logement pour les jeunes en formation doit impérativement être abordée à l'échelle régionale. L'idée qu'une municipalité qui n'est pas en charge de la formation supérieure, et qui n'est

d'ailleurs pas en charge de la formation du tout, hormis quelques domaines bien spécifiques, mette en place un système de ce type nous paraît assez difficilement compatible avec la réalité. Est-ce que des gens qui viendraient étudier à Lausanne seraient discriminés quant à leur accès à ce système selon qu'ils trouvent un logement dans les limites de la Commune ou juste à côté, à Prilly ou à Renens ? Honnêtement, ce n'est pas vraiment tenable, nous semble-t-il, à l'échelon communal. On va donc proposer d'amender cette résolution pour qu'elle demande que la Municipalité approche les autorités cantonales dans la perspective de mettre sur pied cette idée.

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Il est bien clair que j'avais en tête, dans le prolongement des propos de M^{me} Litzistorf, l'idée que la Ville fasse des démarches à l'intention du Canton pour le convaincre de mettre sur pied un tel système, et que l'échelle la plus pertinente serait, bien sûr, l'échelle cantonale. C'est clair que les étudiants de toute l'agglomération auraient besoin d'un tel système.

Maintenant, je voulais aller un peu plus loin, et je suis un peu déçu de la position du Parti socialiste. J'espère que cela ne se réalisera pas, mais si le Canton n'entre pas en matière, ce serait bien d'envisager un tel système pour les étudiants domiciliés à Lausanne. Bien sûr, il ne s'agit pas de se substituer à l'action des autorités de Prilly ou de Renens, mais bien de dire que, pour les personnes en formation et déclarées au Contrôle des habitants à Lausanne, la Municipalité offre ce service comme coup de pouce. Cela pourrait être un exemple pour d'autres communes, voire pour le Canton, si cet exemple devait bien fonctionner. Mais ce sont des cas hypothétiques. Il faut espérer que le Canton prenne en charge cette solution.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Monsieur Buclin, je vous déçois une ou deux fois par soir ; ce n'est pas grave, je ne dormirai pas plus mal la nuit prochaine, car vos formules ne me font qu'assez peu d'effet. En revanche, ce que je ne comprends pas très bien, c'est votre raisonnement. A ma connaissance, pour se déclarer au Contrôle des habitants comme jeune en formation à Lausanne, il faut disposer d'un bail à loyer, d'un contrat de sous-location ou pouvoir montrer que l'on a de facto un logement à Lausanne.

Vous m'expliquez qu'on pourrait mettre sur pied un système de caution pour les personnes déclarées à Lausanne ou qui voudraient déménager à Lausanne. Je comprends votre idée et votre volonté d'aller un pas au-delà de ce qu'a proposé la Municipalité – là, vous ne me décevez pas –, mais je ne peux pas vous suivre sur ce point. Je vais donc proposer l'amendement que j'évoquais tout à l'heure.

Résolution - amendement

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité approche les autorités cantonales pour leur proposer de mettre sur pied... (suite identique).

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Effectivement, comme il a été dit dans la réponse à la question N° 4, on trouve cette piste intéressante, et on a déjà commencé les discussions avec le Canton. C'est vraiment dans cette acception qu'il faudrait l'imaginer, et j'entrerai volontiers en matière moyennant cette indication. Et puis, comme cela vient d'être évoqué par MM. Buclin et Gaillard, l'idéal serait de le faire à l'échelle cantonale. Avant, il y a l'échelle de l'agglomération, mais ce sont encore d'autres chemins, qui consisteraient à faire du logement une problématique d'agglomération.

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Pour ma part, je soutiendrai les deux résolutions en espérant que les deux passent. Mais j'aimerais tout de même répondre à M. Gaillard qu'on pourrait envisager un système à l'intention des personnes habitant à Lausanne et déménageant à Lausanne – il y a aussi des cas où des jeunes en formation quittent le domicile de leurs parents –, mais aussi à l'intention de tous les jeunes en formation qui postulent à un logement sur le territoire lausannois. C'est dans ce sens que je l'entendais. Donc, effectivement, ils ne sont pas encore déclarés au Contrôle des habitants, mais ils

demandent un logement sur le territoire lausannois. Ce système pourrait être un coup de pouce utile. D'ailleurs, il ne s'agit pas de centaines de personnes, puisqu'heureusement, beaucoup d'étudiants ont des garants, mais de quelques dizaines de jeunes en formation par année ; on peut imaginer que ce système leur serait utile.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Cher monsieur Buclin, chers collègues, de deux choses l'une : soit vous voulez faire ce que vous avez dit au début, c'est-à-dire soutenir les efforts de la Municipalité – ce sont vos mots, ce ne sont pas les miens –, soit vous voulez demander d'aller au-delà de ce qu'a proposé la Municipalité, et c'est votre résolution. Il faut donc choisir votre intention et votre texte. Je vous propose de rester à votre intention et de voter le texte avec l'amendement que je viens de déposer.

M^{me} Géraldine Bouchez (Les Verts) : – Le groupe des Verts soutiendra la résolution amendée. Il nous paraît évident que c'est bien au niveau cantonal que des mesures doivent être prises. La réponse à l'interpellation nous démontre que la Ville de Lausanne prend ses responsabilités en la matière. Et il est important de montrer que cela peut être fait dans les autres communes du canton.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Le groupe PLR refusera la résolution et l'amendement. Il y a un flou dans cette formulation, qui ne parle pas de « jeunes lausannois ». Cela a été évoqué, mais ce n'est pas écrit. Il faut donc s'en tenir à ce qui est écrit.

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Mon groupe propose de rejeter cet amendement pour les raisons évoquées, c'est-à-dire que si le Canton refusait, il s'agirait de pouvoir mettre sur pied un système propre à Lausanne. Cela dit, si l'amendement socialiste passe, nous soutiendrons de bon cœur la résolution amendée.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – L'UDC refusera ces deux amendements et, de façon générale, toute approche ou tentative de voir la Ville de Lausanne jouer à nouveau un rôle qui la mettrait dans une situation financière compliquée.

Comme l'a dit M. Buclin, les gens qui pourraient profiter de ce genre d'aide n'ont pas de garant, alors que beaucoup en ont. Ce qui veut dire que, par définition, ce sont des gens qui présentent un peu plus de risques, voire beaucoup plus de risques. Que cela soit justifié ou non, ce n'est pas à la Ville de Lausanne, ni à moi, de le justifier ou de le décider.

Lausanne est dans une situation assez compliquée au niveau financier sans aller faire le Don Quichotte sur ce point, alors qu'elle n'en a pas les compétences ni les moyens. Il faut donc un peu de raison. Restons focalisés sur les vraies missions de la Ville et laissons ce genre de problématique à des gens qui ont les compétences et les moyens pour la résoudre.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Je précise quelques points. Si je n'ai pas déposé de résolution, c'est parce que je suis bien conscient que c'est une problématique qui se résoudra au niveau cantonal et que ce n'est pas à la Municipalité de Lausanne de régler cela, sauf si le Canton ne fait rien. La résolution amendée est fidèle à l'esprit de ma question 4. Je la soutiendrai donc avec mon groupe.

La discussion est close.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Benoît Gaillard à la résolution Hadrien Buclin est accepté par 59 voix contre 16 et 2 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La résolution Hadrien Buclin, amendée, est adoptée par 50 voix contre 28 et 3 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Vincent Brayer pour un état des lieux du logement étudiant à Lausanne ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de M. Hadrien Buclin, amendée par M. Benoît Gaillard, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité approche les autorités cantonales pour leur proposer de mettre sur pied un système de caution publique à l'intention des jeunes en formation en recherche de logement et sans garant. »

Interpellation de M. Johan Pain : « Les habitants et les commerçants de la Sallaz ont-ils vraiment mérité une nouvelle déception collective suite aux derniers aménagements réalisés sur la place ? »

Développement photocopie

Depuis le 7 mars, la surprise et l'effroi sont au rendez-vous des habitants et de certains commerçants de la place de la Sallaz. L'impression générale et globale est que la place, déjà passablement pénalisée, vient de subir une nouvelle dégradation.

Madame et Messieurs les Municipaux, Chers Collègues du Conseil communal de Lausanne, avez-vous vu les 2 potences métalliques « brunâtres » que certains prétendent appeler des abris-bus, à l'extrémité Nord de la place, accompagnées d'un édifice vraisemblablement tout aussi laid et déjà certainement honni par les habitants et commerçants du quartier ?

Pour moi, il s'agit d'un nouveau mauvais coup porté à cette place ; un véritable « loupé » architectural, très éloigné de ce que l'on avait présenté en son temps à la population du quartier.

Je désirerais donc que la Municipalité réponde aux questions suivantes :

- Est-ce que la Municipalité était réellement consciente des différences entre le projet présenté sur photo en son temps aux habitants et la réalisation qui se fait actuellement ?
- Si elle en était consciente, n'est-elle pas surprise, voire horrifiée du résultat et, dans le cas contraire, n'a-t-elle pas été « bernée » par les concepteurs responsables de ces aberrations architecturales ?
- Est-ce que la Municipalité prévoit de faire modifier ces structures en atténuant, si possible, leur laideur ?
- La Municipalité prévoit-elle de corriger les abribus en les protégeant des courants d'air avec une fermeture complète voire partielle, eu égard aux usagers de transports publics ?
- La Municipalité prévoit-elle une nouvelle réunion publique locale pour justifier ces choix et notamment, celui d'avoir levé l'opposition quasi-unanime des commerçants du lieu quant à l'édifice central en cours de finition ?

- La Municipalité prévoit-elle de nous annoncer dans les prochains mois d'autres surprises du même type dans la réalisation de la partie piétonne au sud de la Place ?

Réponse polycopiée de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

« Depuis le 7 mars, la surprise et l'effroi sont au rendez-vous des habitants et de certains commerçants de la place de la Sallaz. L'impression générale et globale est que la place, déjà passablement pénalisée, vient de subir une nouvelle dégradation.

Madame et Messieurs les Municipaux, Chers Collègues du Conseil communal de Lausanne, avez-vous vu les 2 potences métalliques « brunâtres » que certains prétendent appeler des abris-bus, à l'extrémité Nord de la place, accompagnées d'un édicule vraisemblablement tout aussi laid et déjà certainement honni par les habitants et commerçants du quartier ?

Pour moi, il s'agit d'un nouveau mauvais coup porté à cette place ; un véritable « loupé » architectural, très éloigné de ce que l'on avait présenté en son temps à la population du quartier ».

Préambule

La mise en service du métro m2, en décembre 2008, s'est accompagnée d'une restructuration du réseau des transports publics lausannois (tl), qui a nécessité le réaménagement des espaces publics servant d'interface avec les transports en commun. La place de la Sallaz constitue un des points-clés de cette réorganisation dans le nord-est lausannois. Issu d'un débat participatif entamé en 2004 avec les habitants et les commerçants du quartier, le projet d'aménagement de la place a été mis à l'enquête publique en 2008.

En date du 1^{er} juin 2011, la Municipalité adoptait le rapport-préavis N° 2011/34 « Aménagement de la place de la Sallaz. Crédit d'investissement. Réponse à deux observations et six oppositions déposées pendant l'enquête publique. Réponse aux résolutions du Conseil communal concernant la route de contournement de la Sallaz (conclusions 7bis, 7ter et 7quater du rapport-préavis N° 2005/83 du 24 novembre 2005) » afin de solliciter l'octroi d'un crédit d'investissement destiné au financement de l'aménagement de la place de la Sallaz et de ses abords. Ce rapport-préavis, dont les conclusions ont été adoptées par le Conseil communal le 22 novembre 2011, rappelle les objectifs et les principes de circulation adoptés dans les procédures précédentes et traite du concept architectural et urbanistique retenu.

Dans le secteur nord, un traitement unique crée une identité commune à l'ensemble des surfaces. Constitué d'une alternance de bandes claires et foncées, le revêtement accompagne la direction des flux piétonniers transversaux. Dans les zones à forte fréquentation piétonne (zone centrale), les bandes claires s'élargissent, alors que dans les secteurs à mixité piétons - voitures, ce sont les bandes foncées qui gagnent en surface.

Le secteur sud, qui correspond à une zone à caractère résidentiel, est quant à lui traité de manière traditionnelle, à savoir en enrobé bitumineux. Une attention toute particulière a été portée au détail des aménagements de surface (mobilier, arborisation et stationnement) afin de garantir la sécurité des piétons et de modérer de manière physique la vitesse des véhicules.

Les abribus et les couverts publics, ainsi que les lieux d'attente et de passage, sont réalisés en béton et métal (murs en béton supportant une ossature métallique recouverte de plaques de fonte percées). Outre leur fonction de protéger les usagers contre les intempéries, certains édicules accueillent des locaux de service fermés. Ils comprendront également des WC publics.

Au niveau de l'arborisation, le projet reprend l'essence indigène existante sur le site depuis le début du siècle passé et accentue sa présence. Près de 80 tilleuls seront plantés, constituant une présence végétale forte. Leur implantation, de même que celle des différents édicules, est réalisée de manière linéaire, en bandes décalées dans le sens de l'urbanisation, tout en laissant au niveau du sol une force de perméabilité pour les flux.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Est-ce que la Municipalité était réellement consciente des différences entre le projet présenté sur photo en son temps aux habitants et la réalisation qui se fait actuellement ?

Au regard du photomontage, la ressemblance est effective entre les images présentées et l'actuelle réalisation (voir annexe). Les dimensionnels dictés par les normes VSS, le gabarit (à terme) des arbres (tilleuls) qui accompagnent l'aménagement, et la matérialisation des édicules avec leurs plaques en fonte reproduisant le motif des feuilles de près de 80 tilleuls plantés dans le nouvel aménagement, n'ont fait l'objet d'aucune modification par rapport aux images de synthèse présentées lors de la dernière séance publique.

Question 2 : Si elle en était consciente, n'est-elle pas surprise, voire horrifiée du résultat et, dans le cas contraire, n'a-t-elle pas été « bernée » par les concepteurs responsables de ces aberrations architecturales ?

Le résultat est issu d'un concours gagné en 2006 par le Bureau 2B architectes, validé par la Municipalité et le jury composé d'associations de quartier et de commerçants. Pour mémoire, le projet a fait l'objet de nombreuses séances de présentations publiques durant les dix dernières années (2005-2015) qui ont précédé sa mise en œuvre. Le concept de revêtement en fonte brune apparente avait été validé à l'occasion de l'une de ces séances. Le rendu est conforme aux photomontages.

Question 3 : Est-ce que la Municipalité prévoit de faire modifier ces structures en atténuant, si possible, leur laideur ?

Il n'est pas prévu de travaux correctifs. La réalisation des édicules est quasiment terminée actuellement. Les travaux de finition seront terminés avant l'inauguration de la Place prévue le 18 juin 2016.

Question 4 : La Municipalité prévoit-elle de corriger les abribus en les protégeant des courants d'air avec une fermeture complète voire partielle, eu égard aux usagers de transports publics ?

Les abribus ne sont pas encore achevés. Le mobilier spécifique qui viendra compléter chacun de ces derniers sera installé ces prochains mois. Il s'agira entre autres, d'un banc en bois, ainsi que d'une protection au vent pour les usagers.

Question 5 : La Municipalité prévoit-elle une nouvelle réunion publique locale pour justifier ces choix et notamment, celui d'avoir levé l'opposition quasi-unanime des commerçants du lieu quant à l'édicule central en cours de finition ?

Non. Plusieurs rencontres publiques ont eu lieu en présence des commerçants et des habitants et l'évolution du projet a fait l'objet de décisions prises en partenariat avec les habitants lors des diverses séances organisées avec les sociétés de développement et des commerçants. Le motif des oppositions était relatif à l'aspect commercial (risque d'arrivée d'une concurrence supplémentaire). Elles n'avaient aucun rapport avec l'architecture de l'édicule central, puisque le revêtement en fonte a été validé lors des réunions évoquées plus haut.

Question 6 : La Municipalité prévoit-elle de nous annoncer dans les prochains mois d'autres surprises du même type dans la réalisation de la partie piétonne au sud de la Place ?

Hormis le mobilier urbain qui doit encore être installé, la zone sud ne subira pas de modification et restera dans la configuration actuelle.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 26 mai 2016

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Annexe : Comparatif édicule projeté/réalisé



Photomontage édicule projeté



Photo édicule réalisé

Discussion

M. Alain Hubler (EàG) : – Je n'ai rien à ajouter au nom de M. Johan Pain, si ce n'est des remerciements à la Municipalité pour sa réponse à cette interpellation.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je respecte le regard de mon ancien collègue Pain, mais je ne le partage pas. Et si l'on demandait aux 100 conseillers communaux de se prononcer de manière circonstanciée, on aurait quatre-vingts avis différents. Il y a des goûts et des couleurs, il y a des questions objectives d'interface de transports publics, d'accès aux commerces, il y a quelques détails à améliorer. La société de développement s'en est fait l'écho, notamment des ruptures de niveaux, qui peuvent être fort ennuyeuses et même causer des chutes à des personnes âgées, pas très souples, voire malvoyantes.

Cela dit, cette place de La Sallaz a été attendue avec de nombreux soupirs pendant longtemps. Les quelques commerçants qui ont réussi à tenir durant cette traversée du désert économique sont encore là, et d'autres vont suivre. J'en reste donc à l'opinion de M. Pain, que je ne partage pas. Il faut classer l'affaire.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – J'abonde dans le sens de mon préopinant. Il faut laisser le temps au temps. C'est une place qui doit vivre et qui doit aussi prendre son ambiance. Pour l'instant, elle est trop récente pour que l'on puisse se rendre compte d'une éventuelle bonne ambiance qui pourrait y avoir.

Néanmoins, il y a l'élément que M. Chollet a déjà évoqué : la différence de niveau. J'ai assisté ce samedi à la chute d'une personne d'un âge certain, qui s'est ouvert l'arcade sourcilière sur le trottoir. D'après le pharmacien qui est venu lui porter assistance, cela

arrive très fréquemment. Je pense donc qu'il y aurait des améliorations à faire sur cette différence de niveaux.

M. Bertrand Picard (PLR) : – En son temps, M. Pain a eu la gentillesse de me demander mon avis sur sa proposition. Et j'avais abondé dans son sens. Néanmoins, cette place s'est fortement améliorée et, comme l'a dit M^{me} Bettschart, il faut lui laisser le temps de prendre ses marques. Donc, de mon point de vue, cette interpellation n'a plus lieu d'être.

Quant à la question des trottoirs, il faut reconnaître qu'il y a déjà eu une amélioration avec la peinture blanche sur les bords, mais il faut croire que cela n'est pas suffisant. Il faudra trouver d'autres solutions.

M. Guy Gaudard (PLR) : – On doit tirer les conséquences du réaménagement de cette place par rapport au commerce local. On s'est aperçu qu'il y a eu un fort impact négatif lors des travaux ; comme mon collègue Chollet l'a souligné, de nombreux commerces ont fermé. En vue des futurs travaux qui se dérouleront en ville, passablement de commerces seront péjorés dans leur activité. On doit donc tirer les enseignements de ce qui s'est passé à La Sallaz pour proposer un modèle de partenariat commercial avec les commerçants qui seront affectés directement par les travaux que la Ville engagera, notamment par une aide, qui pourrait être financière, et, pourquoi pas, par la création d'un fonds d'aide aux commerces lors de travaux publics, qui pourrait très bien être financé en partie par l'association des commerçants et, pour l'autre moitié, par la Ville de Lausanne.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Certes, il y a les goûts et les couleurs, et on est en droit, en tant qu'individu, de penser ce qu'on veut de la beauté ou la laideur de cette place. Mais on attend d'autres choses d'une place que juste être belle ou laide ; on veut aussi qu'elle soit utile. Ce qui m'amène à poser deux questions à la Municipalité dont on ne trouve pas vraiment la réponse dans le texte.

Premièrement, est-ce qu'il est prévu de faire une enquête de satisfaction ? On entend que cette place est toujours en développement et on entend bien dans ce cénacle qu'il y a des avis différents. Mais j'aimerais surtout entendre les gens de La Sallaz. Qu'est-ce qu'ils pensent de cette place et de ce nouvel aménagement ? Est-ce qu'ils sont satisfaits ? Finalement, la réaffectation de cette place a été discutée au Conseil communal, et on ne va pas revenir sur des choses qu'on a décidées. On n'était peut-être pas tous présents au moment de ces décisions.

Quant à moi, je suis un peu surpris de la physionomie que prend cette place à l'heure actuelle. Je suis encore surpris par le fait qu'on peut, à notre époque, dessiner des places aussi peu végétalisées. Je sais que c'est toujours difficile de parler de choses comme le changement climatique dans un parlement local, mais on nous dit que, même si c'est un sujet atmosphérique, si j'ose dire, on parle d'un réchauffement de 2 à 3, voir 4 degrés, selon les scénarios les plus alarmistes. On connaît le phénomène des îlots de chaleur ambiants, on connaît la réverbération du soleil sur le béton, et je suis surpris de voir que, quand on aménage une place moderne comme ici, on construit autant en béton dans une zone où la chaleur se concentrera. J'aimerais avoir un éclaircissement de la Municipalité sur ce point. Ce serait d'autant plus utile que je rappelle qu'à l'époque, on avait déposé un postulat sur la nécessité d'adapter la ville aux changements climatiques.

M^{me} Janine Resplendino (EàG) : – Sans m'être concertée avec M. Dupuis, c'est bien ce point que je voulais relever. Je suis utilisatrice de cette place, assez régulièrement, et c'est vrai qu'elle est extrêmement bétonnée.

Pour le reste, il s'agit bien de goûts différents. C'est vrai que l'interpellation de M. Pain parle de laideur, mais je ne vais pas utiliser de tels termes. Je suis, pour l'instant, assez mitigée, mais je suis aussi d'accord pour la laisser vivre et voir ce que cela deviendra. Cependant, la place est fort peu végétalisée, à part quelques arbres qui vont pousser. Elle va tout de même rester ainsi.

Une autre chose que j'ai remarquée sur cette place c'est que les piétons doivent être très vigilants. On ne se rend pas toujours compte que les transports en commun passent aussi par là. Donc, tout d'un coup, on se retourne, ou bien on entend un klaxon parce qu'on a le bus dans le dos. Cela m'est arrivé, et j'ai vu d'autres personnes à qui c'est arrivé.

Dernier point, concernant l'évaluation, c'est sûrement trop tôt maintenant, mais, d'ici une année, l'idée de demander aux habitants, aux commerçants et aux utilisateurs ce qu'ils en pensent pourrait servir pour d'autres aménagements futurs d'un quartier ; cela me semble intéressant.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Pour répondre à M. Dupuis, effectivement, le béton n'est certainement pas ce qui est le plus convivial et le plus sympathique. Mais il ne faut pas oublier que c'est une interface utilisée par plusieurs dizaines, voire allégrement une centaine de véhicules qui dépassent les 20 tonnes, et qui, en plus, tournent avec un braquage extrêmement court. Seul le béton pourra résister plus que quelques années. Quant à l'enquête de satisfaction, si l'enquête débouchait majoritairement sur une insatisfaction, est-ce qu'on repartirait pour trois ans de travaux ?

M. Jacques Pernet (PLR) : – Cette place pourrait être améliorée si la signalétique était revue. On a de la peine à trouver son chemin si on veut se rendre à Sauvabelin ou au m2. La signalétique peut aussi donner un sentiment de sécurité et d'animation.

Concernant les terrasses, elles pourraient être ouvertes de façon plus expansive, c'est-à-dire qu'on pourrait augmenter leur surface, ce qui donnerait à cette place une plus grande convivialité, bien entendu, les jours de beau temps.

M. Arnaud Bouverat (Soc.) : – Je ne vais pas m'improviser ingénieur en transports publics, mais, pour avoir utilisé quelques fois les transports publics depuis cette place, je peine toujours à comprendre l'exercice de giratoire à bus qui a été imposé à la ligne 6. On sait, ô combien, chaque minute compte pour rendre les transports publics concurrentiels, et l'aménagement actuel des flux ne correspond à mon avis pas à cette optimisation. Je ne crois pas qu'on puisse, d'un coup de baguette magique, changer cette organisation des flux à court terme. Néanmoins, cette question devra être élaborée et mesurée aussi sur l'attractivité de la ligne 6 avec ce parc d'attractions à bus, qui aurait pu faire l'objet de belles économies.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Je partage totalement l'avis de M. Pain. Effectivement, c'est un ratage architectural total. J'ai bien dit total. Cela dure depuis trop longtemps. Laisser du temps au temps, cela va un moment, mais là, cela va plus.

C'est une place qui manque de structure, d'où l'insécurité. Les gens ont de la peine à cheminer tout simplement parce qu'ils ne se rendent pas compte de l'endroit où ils naviguent, je dirais, comme en avion. C'est une place grossièrement aménagée par des abribus qui sont là, en forme de mastodonte. C'est aussi une place qui est totalement morte, parce que les commerces ont fermé, parce qu'il n'y a plus aucune voiture qui peut se parquer sans payer, avec un temps de parcage limité, ce qui réduit l'attractivité de certains commerces. On a voulu supprimer les voitures. On a non seulement supprimé les voitures, mais aussi les commerces qui vont avec, et tout ce qui peut faire l'attractivité de la place.

J'ajoute enfin que le trajet des bus, même s'ils ont un rayon de braquage qui peut être court, cela n'empêche pas la végétalisation. Encore faut-il savoir comment aménager cette place. On a eu la volonté de M. Français, qui n'est pas architecte, mais qui est ingénieur en génie civil, de gentiment créer une route à côté d'une usine, placée pas loin du centre-ville et loin de la gare, et puis on voit que ce n'est pas un architecte parce que la question reste : qu'est-ce qu'on fait ? Et là, mis à part contourner La Sallaz, on n'a rien fait. On est dans une friche, et cela dure depuis des années. Moi, madame Narbel, je ne veux pas laisser du temps au temps. Cela suffit !

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – En son temps, j’ai dit tout ce que je pensais de bien de la place de La Sallaz et de la durée incroyable pour la faire. Maintenant, on commence à se poser des questions. Oui, elle est en béton, mais bon, le béton n’a pas l’air de beaucoup déranger la gauche et les Verts lausannois. Le béton, ils savent l’utiliser : ils ont fait des tunnels, des ponts et consorts. Ce sont eux qui ont bétonné le plus dans cette ville en vingt ans. C’est normal, c’est joli et moderne, le béton.

Maintenant, une bonne partie des commerçants ont crevé – il n’y a pas d’autre mot. J’ai habité pendant sept ans là-bas, et je ne reconnais plus ma place. On peut attendre encore, je ne sais pas, que cela ait le temps de repousser. C’est bien, tant mieux. On a fait un super parking pour aller aux commerces, mais on ne peut pas y aller avec les caddies. Il faut tout porter à bras. C’est bien pensé ! Et on a promis de faire de grands travaux à Lausanne. Mais quel bonheur ! On s’en réjouit !

M. Bertrand Picard (PLR) : – J’ai longtemps partagé l’avis de mes préopinants, mais j’ai évolué dans un sens plus favorable. En effet, certaines choses qui viennent d’être dites sont ostensiblement erronées. La durée de parking, entre autres à ma demande, a été portée à deux heures sur l’ensemble de la place, ce qui est largement suffisant. Quant aux commerces, un seul a fermé, à ma connaissance, et un autre en prend malheureusement le chemin. Cela dit, ce n’est pas une hécatombe de commerces, même si, malheureusement, leurs chiffres d’affaires ont pris une sacrée claque. En effet, les commerçants de la place ont réellement souffert de ces trois ans de travaux.

Le fait d’être beau ou non, c’est une affaire de conception et de vision. Je ne suis pas architecte, je n’ai donc pas d’avis en la matière, même si la place ne me plaît pas outre mesure. Néanmoins, il faut lui donner sa chance, il faut la laisser évoluer. Il y a de nouveaux locataires et il y a de nouveaux concepts. Cette place a complètement changé, donc laissons-la devenir adulte, si je puis dire. En conclusion, pour répondre à la demande d’un de mes collègues derrière moi, je dirais que cette place n’a pas bénéficié de beaucoup de bon sens, mais elle existe et il faut maintenant voir ce qu’elle est susceptible d’abriter comme activité et comme vie pour l’ensemble du quartier.

M. Alain Hubler (EàG) : – Je trouve le débat assez intéressant, parce qu’il ressemble comme deux gouttes d’eau au débat qui a eu lieu à l’époque, quand il s’agissait de voter sur la création de la route de contournement, qui a permis de donner naissance à quelque chose qu’on nous a présenté comme une place, et c’est là la grande tromperie. Ce n’est pas une place, c’est une gare ! Si on se met dans la tête que c’est une gare, cela va tout de suite beaucoup mieux. (*Rires dans l’assemblée.*) On n’attend pas d’elle qu’elle soit vraiment une place, car c’est avant tout une gare, et c’est d’une évidence crasse. Donc si l’on considère que c’est une gare, peut-être qu’elle pourra devenir une place par endroits, suite à quelques aménagements. Mais cela ne bouleversera pas la face du monde, parce qu’il y aura toujours des bus qui s’y arrêteront.

Et puis, la route de contournement étant ce qu’elle est, je pense que personne ici ne voudrait revenir à la situation précédente, même si, personnellement, je fais partie des nostalgiques qui pensent qu’elle aurait pu fonctionner telle qu’elle était avant, et qu’on aurait pu faire une gare de bus dans un autre endroit plus adapté.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – On parle ici d’un projet au long cours, qui a débuté il y a déjà deux législatures, avec un préavis portant sur la route. La place a suivi, elle a fait l’objet d’un concours pendant la précédente législature, qui a donné lieu au projet réalisé et mis en service il y a quelques mois, en juin passé. Il s’agit donc désormais pour la Municipalité de laisser cette place vivre, évoluer, et de tirer des constats lorsque le temps aura quelque peu passé.

Nous avons été interpellés au sujet de différents éléments, notamment les trottoirs – je remercie l’un d’entre vous de m’avoir signalé cette problématique. Nous sommes intervenus le plus rapidement possible en améliorant le marquage pour éviter les chutes. Peut-être que ce n’est pas suffisant et qu’il faudra faire davantage. Nous allons essayer en

tout cas d'améliorer l'usage de cette place, même si l'esprit a été défini par le concours. Il faudra en garder l'esprit, mais nous serons attentifs aux différentes améliorations et suggestions entendues ce soir, par exemple la signalétique.

Concernant la végétation, elle va croître sur la place, ce qui apportera déjà une substantielle amélioration. Ensuite, il faudra définir des usages plus adaptés et améliorer, si nécessaire, les conditions d'usage. Je suis sûre que vous ne manquerez pas de nous interpellier à diverses occasions à ce sujet. Il faudra vraisemblablement réaliser un bilan ; on verra sous quelle forme, mais nous ferons cette analyse. Mais, maintenant, il faut laisser un peu de temps s'écouler pour que cette place puisse vivre.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Johan Pain : « Les habitants et les commerçants de la Sallaz ont-ils vraiment mérité une nouvelle déception collective suite aux derniers aménagements réalisés sur la place ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quelles intégration paysagère et environnementale pour les passerelles de mobilité douce projetées sur le territoire de la commune de Lausanne ? »

Développement polycopié

Le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et le Plan directeur communal (PDCOM) en cours de révision prévoient de nombreuses mesures en faveur de la mobilité douce (piétons et vélos), qui devraient inciter habitants et usagers à recourir à ces modes de déplacement les plus durables, à l'impact sur l'environnement réduit, favorables au bien-être des individus et bons pour la santé.

Le 24 mai 2011, le Conseil communal acceptait le préavis n° 2011/7, intitulé « Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) - Mobilité douce, Octroi d'un crédit pour l'étude des projets d'exécution et la réalisation des mesures en priorité A (2011-2014) », octroyant ainsi un crédit d'investissement de CHF 13'260'000.- pour un premier paquet de mesures de mobilité douce. Celui-ci sera suivi d'autres paquets de mesures, liés aux nouvelles générations du PALM.

Parmi les mesures adoptées en 2011, il y avait de nouvelles passerelles destinées à renforcer des liaisons de mobilité douce, à Maillefer (mesure 4d.CL24) et sous le viaduc A9 de la Chocolatière (mesure 4d.CL16). Le PALM de 2^{ème} génération (2012) en prévoit d'autres, comme une nouvelle passerelle Bois-Gentil - En Bugnon (4d.CL.125), une nouvelle passerelle Les Fiches - Valmont (4d.CL.127), une nouvelle passerelle Praz-Séchaud - Vennes (4d.CL.128), une passerelle Signal -Sallaz (2^{ème} étape, en continuité avec la passerelle Sallaz - Vallon) (4d.CL.138) ou encore une liaison par passerelle entre Plaines-du-Loup et Entrebois, via le dépôt tl (4d.CL.141).

Si nous saluons aujourd'hui l'existence de ces mesures, qui permettront de renforcer le réseau de mobilité douce, la réalisation de la première de ces passerelles dans un environnement naturel, celle de Maillefer (ouverte depuis le 17/12/2015), a toutefois suscité de vives réactions parmi les habitants des quartiers voisins et soulève aujourd'hui plusieurs interrogations par rapport aux projets à venir.

En effet, la réalisation de cette passerelle de mobilité douce au travers du Bois-Mermet, au-dessus du Rionzi, entre les quartiers d'Entre-Bois et En Bugnon, a été accompagnée d'un défrichage dont l'ampleur en a choqué plus d'un (voir photo ci-dessous), de même que le dimensionnement (largeur de 3.50 m) et le choix des matériaux, qui se rapprochent plus d'un pont routier que d'une passerelle.



Sur la base des éléments présentés ci-dessus, et sans vouloir remettre en question l'utilité de ces passerelles mais plutôt d'améliorer leur intégration paysagère et environnementale, l'objet de la présente interpellation est de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Quelle a été l'emprise (largeur et surface) du défrichage réalisé pour la construction de la passerelle de Maillefer ?
- 2) Comment un défrichage d'une telle ampleur peut-il être justifié en aire forestière alors que la passerelle a une largeur de 3.50 m ?
- 3) Comment ce défrichage est compensé ?
- 4) Etant donné sa situation particulière en aire forestière, pourquoi la largeur de la passerelle de Maillefer est-elle au gabarit usuel de 3.50 m, alors que celui-ci pourrait être réduit à 2.50 m, comme ce fût par exemple le cas dans un autre contexte de la récente passerelle de Martinet (Malley) ?
- 5) Comment le choix des matériaux de la passerelle de Maillefer (derrière son apparence boisée, dominance du béton et bitume) est-elle justifiée au vu de sa situation en aire forestière ?
- 6) De manière plus générale, quels sont les critères d'intégration paysagère et environnementale des projets de passerelles de mobilité douce
- 7) Quels étaient les montants budgétisés pour la passerelle intercommunale de Maillefer et comment ceux-ci ont été répartis entre les différents acteurs ? Les coûts effectifs de réalisation correspondent-ils au budget ?
- 8) Dès son ouverture, la passerelle de mobilité douce a été régulièrement fréquentée par des motos et scooters ; comment la Municipalité compte-t-elle remédier à ce phénomène ?
- 9) De manière générale, quels enseignements ont-ils été tirés de l'expérience de la passerelle de Maillefer en vue de la réalisation des prochaines passerelles de mobilité douce dans un environnement sensible ?
- 10) Plus précisément concernant la passerelle Bois-Gentil – En Bugnon, qui constituera le prolongement de la passerelle de Maillefer, quel est le calendrier de ce projet ? Quel sera son dimensionnement ? quels seront les matériaux choisis ? Et quelle est l'emprise du défrichage projeté ?

Réponse photocopiée de la Municipalité

Rappel

« Le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et le Plan directeur communal (PDCom) en cours de révision prévoient de nombreuses mesures en faveur de la mobilité douce (piétons et vélos), qui devraient inciter habitants et usagers à recourir à ces modes de déplacement les plus durables, à l'impact sur l'environnement réduit, favorables au bien-être des individus et bons pour la santé.

Le 24 mai 2011, le Conseil communal acceptait le préavis n° 2011/7, intitulé « Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) - Mobilité douce, Octroi d'un crédit pour l'étude des projets d'exécution et la réalisation des mesures en priorité A (2011-2014) », octroyant ainsi un crédit d'investissement de CHF 13'260'000.- pour un premier paquet de mesures de mobilité douce. Celui-ci sera suivi d'autres paquets de mesures, liés aux nouvelles générations du PALM.

Parmi les mesures adoptées en 2011, H y avait de nouvelles passerelles destinées à renforcer des liaisons de mobilité douce, à Maillefer (mesure 4d.CL24) et sous le viaduc A9 de la Chocolatière (mesure 4d.CL16). Le PALM de 2^{ème} génération (2012) en prévoit d'autres, comme une nouvelle passerelle Bois-Gentil - En Bugnon (4d.CL.125), une nouvelle passerelle Les Fiches - Valmont (4d.CL.127), une nouvelle passerelle Praz-Séchaud - Vennes (4d.CL.128), une passerelle Signal -Sallaz (2^{eme} étape, en continuité avec la passerelle Sallaz - Vallon) (4d.CL.138) ou encore une liaison par passerelle entre Plaines-du-Loup et Entrebois, via le dépôt tl (4d.CL.141).

Si nous saluons aujourd'hui l'existence de ces mesures, qui permettront de renforcer le réseau de mobilité douce, la réalisation de la première de ces passerelles dans un environnement naturel, celle de Maillefer (ouverte depuis le 17/12/2015), a toutefois suscité de vives réactions parmi les habitants des quartiers voisins et soulève aujourd'hui plusieurs interrogations par rapport aux projets à venir.

En effet, la réalisation de cette passerelle de mobilité douce au travers du Bois-Mermet, au-dessus du Rionzi, entre les quartiers d'Entre-Bois et En Bugnon, a été accompagnée d'un défrichage dont l'ampleur en a choqué plus d'un (voir photo ci-dessous), de même que le dimensionnement (largeur de 3.50 m) et le choix des matériaux, qui se rapprochent plus d'un pont routier que d'une passerelle. »

Préambule

La réalisation d'ouvrages de franchissement de mobilité douce s'intègre dans une politique de développement d'itinéraires sécurisés de grande échelle visant à favoriser la connexion entre les pôles d'intérêts et les quartiers. Conçus pour assurer une aptitude au service d'une durée minimale de 50 ans, ces ouvrages dévolus à la circulation mixte des piétons et cyclistes, doivent, dans la plupart des cas, être en mesure de supporter le passage de véhicules d'entretien pour assurer le déneigement mécanisé des chemins. En outre, les dimensions propres des ouvrages sont dictées par les normes suisses de la construction en fonction des contraintes locales ainsi que de l'utilisation prévue. La passerelle de Maillefer, récemment mise en service, répond à ce type d'exigences, et les matériaux mis en œuvre permettent de garantir une utilisation pérenne et sécuritaire. L'intégration paysagère entre naturellement dans le processus de conception qui vise à minimiser les impacts écologiques et visuels sur l'environnement.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1) Quelle a été l'emprise (largeur et surface) du défrichement réalisé pour la construction de la passerelle de Maillefer ?

Le défrichement définitif correspond à une surface de 254 m², alors que le temporaire représente une surface de 564 m².

Question 2) Comment un défrichement d'une telle ampleur peut-il être justifié en aire forestière alors que la passerelle a une largeur de 3.50 m ?

La passerelle a un gabarit de passage de 3.50 mètres, auquel il faut ajouter la dimension des éléments porteurs de part et d'autre, qui font également office de garde-corps. Compte tenu de sa longueur (plus de 45 mètres), la surface au sol (projetée) de la passerelle est donc d'un peu plus de 200 m². Ainsi, en considérant les espaces « zones d'accroches » de l'ouvrage (extrémité du cheminement et esplanade), le défrichement définitif effectué correspond bien au minimum nécessaire pour intégrer le nouvel ouvrage dans la forêt. Le défrichement temporaire correspond à l'emprise indispensable aux entreprises pour permettre la livraison des matériaux, l'installation des machines de chantier ainsi que les zones de « survol » des éléments préfabriqués mis en place à l'aide d'engins de levage. De plus, ces surfaces provisoires comprennent la correction des zones de talus dans la périphérie des fondations et des murets, ainsi que celle des plateformes et cheminements d'accès.

L'une des conditions à l'octroi de l'autorisation de défrichement consiste à démontrer, dans le dossier de demande, que l'intérêt public est prépondérant et que son dimensionnement est en relation avec l'utilité. Plusieurs variantes sont exigées afin de pouvoir choisir le projet le moins impactant pour l'environnement. Les conditions sont strictes pour obtenir un défrichement tant temporaire que définitif. S'il est vrai que l'emprise du défrichement temporaire a été importante, le travail de remise en état à l'issue du chantier a permis de reconstituer rapidement le tissu végétal. Les multiples essences arbustives, dont la croissance et la colonisation sont en pleine expansion, vont rapidement reprendre leurs droits sur la zone impactée. L'harmonie avec la passerelle sera plus évident une fois que la couleur définitive des matériaux qui la constitue sera fixée. Concernant les arbres supprimés, il est à relever que certains éléments, trop proches de l'ouvrage, ont été remplacés par des essences de plus petite taille, pour des raisons de sécurité (liées au comportement des usagers) et de durabilité de la passerelle (moisissures).

Question 3) Comment ce défrichement est compensé ?

Le défrichement définitif a été compensé par un élargissement de la zone forêt sur une parcelle de la Ville de Lausanne située à moins de 400 mètres, le long du cordon boisé du Petit-Flon en aval du chemin de Maillefer 47 (parcelle n° 2426). La zone de défrichement provisoire a été replantée avec des feuillus indigènes, principalement des essences arbustives à fort potentiel de foisonnement (viorne, cornouiller, aubépine, troène, etc).

Question 4) Etant donné sa situation particulière en aire forestière, pourquoi la largeur de la passerelle de Maillefer est-elle au gabarit usuel de 3.50 m, alors que celui-ci pourrait être réduit à 2.50 m, comme ce fût par exemple le cas dans un autre contexte de la récente passerelle de Martinet (Malley) ?

La largeur de passage de 3.50 mètres de la passerelle de Maillefer correspond à la largeur minimum exigée par la norme VSS SN 640 247a, pour une utilisation mixte piétons et vélos. Le cas de la passerelle du Martinet n'est pas comparable à celui de Maillefer en termes de configuration des lieux et de dimensions des ouvrages. Concernant la passerelle du Martinet, cette dernière est en alignement et située à l'amont d'un faux-plat. La longueur du franchissement est limitée à 20 mètres et en considérant que les voies aux deux extrémités offrent suffisamment de dégagement, il a été possible d'obtenir une

dérogation du Canton lors de la mise à l'enquête du projet. La passerelle de Maillefer est au point bas du cheminement (en cuvette), là où la vitesse des cyclistes est supposée maximale.

Question 5) *Comment le choix des matériaux de la passerelle de Maillefer (derrière son apparence boisée, dominance du béton et bitume) est-elle justifiée au vu de sa situation en aire forestière ?*

Les matériaux ont été choisis d'une part pour leur aspect, et d'autre part pour leur performance et durabilité au fil du temps. La structure porteuse de la passerelle est réalisée en bois lamellé-collé (sapin), dont l'épaisseur des poutres principales contribue à augmenter la largeur globale de son gabarit. L'habillage extérieur est également réalisé en bois (mélèze), alors que dans sa partie inférieure, une gaine protège un câble (tirant) permettant de réduire la hauteur des poutres principales.

Pour garantir la durabilité du bois de la structure porteuse et éviter une détérioration prématurée due au vandalisme, des tôles en acier « Corten » (dont l'oxydation de la surface crée une protection naturelle), ont été disposées sur les faces accessibles. De couleur brunâtre, ce revêtement facilite l'intégration dans un environnement forestier.

La volonté de permettre une utilisation de la passerelle et des chemins connexes pendant toute l'année a naturellement mené à considérer le problème du verglas. Ce choix imposait la mise en œuvre d'un fond étanche, pour éviter que le sel utilisé pour combattre le gel sur la passerelle ne pollue le cours d'eau en aval. De plus, il était impératif que le revêtement de sol soit en mesure de supporter l'abrasion de la lame à neige. Cette solution permet également de prévenir les infiltrations d'eau qui pourraient réduire la durée de vie de la structure porteuse en bois. Enfin, les culées en béton permettent d'assoir l'ouvrage sur le massif de la molasse de manière pérenne.

Question 6) *De manière plus générale, quels sont les critères d'intégration paysagère et environnementale des projets de passerelles de mobilité douce*

La réalisation d'ouvrages de franchissement de mobilité douce permet non seulement de faciliter les connexions entre les quartiers, mais également de canaliser les flux des piétons et des cyclistes en limitant ainsi la pression humaine sur les vallons boisés et les cours d'eau. Dans un premier temps, la volonté d'intégrer au mieux ces réalisations dans leur environnement se traduit par une conception conforme aux normes suisses de la construction (dimensionnement et sécurité), permettant de limiter les interventions d'entretien constructif dans la durée. C'est pourquoi, le plan d'utilisation de l'ouvrage, défini à l'origine du projet, détermine un cadre qui oriente la prise d'un grand nombre de décisions dans la conception de l'ouvrage. Le choix des matériaux est donc particulièrement important, non seulement pour assurer le lien visuel avec le contexte, mais surtout pour garantir la durabilité de la réalisation et limiter les travaux ultérieurs. Dans la mesure du possible, une structure et/ou habillage en bois est favorisée en zone naturelle, alors qu'en zone urbaine, on s'orientera plus volontiers vers de la maçonnerie ou de l'acier. La présence de métal est souvent nécessaire, quelque soit la zone, en raison de ses qualités propres (résistance mécanique, durabilité, ductilité), permettant des réalisations que ni le bois, ni la maçonnerie n'autorisent. L'intégration paysagère et environnementale prend aussi en considération la temporalité des lieux d'insertion. C'est pourquoi la qualité d'une intégration n'est pas forcément visible aux premiers jours de l'utilisation d'un ouvrage. Il faut parfois attendre quelques mois, voire quelques années pour que la nature reprenne totalement ses droits, que les matériaux du nouvel ouvrage se patinent et que l'accord entre la construction et son environnement se révèle totalement. La volonté est naturellement d'avoir un impact minimal sur l'environnement naturel à moyen et long terme et d'assurer une utilisation permettant d'éviter toute pollution.

Question 7) *Quels étaient les montants budgétisés pour la passerelle intercommunale de Maillefer et comment ceux-ci ont été répartis entre les différents acteurs ? Les coûts effectifs de réalisation correspondent-ils au budget ?*

La construction de la passerelle et de ses cheminements était estimée à 1'450'000 francs en 2012 et les coûts réels de construction en 2016 sont de CHF 1'700'00.-, soit dans les limites de tolérance des imprévus (+/- 20%) admises dans les différentes phases d'un projet de génie civil. Une participation financière forfaitaire de CHF 400'000.- de la Société coopérative d'habitation Lausanne (SCHL) dévolue aux liaisons interquartiers sur la commune du Mont, a été entièrement attribuée à la passerelle.

Ce projet, qui fait partie du PALM 2007, est cofinancé par la Confédération à hauteur de CHF 208'000.-. De plus, une subvention cantonale pour les mesures de développement des infrastructures cyclables évaluée à CHF 190'000.- sera versée pour ce projet. La part à la charge de la Ville de Lausanne est donc de CHF 902'000.-.

Question 8) *Dès son ouverture, la passerelle de mobilité douce a été régulièrement fréquentée par des motos et scooters ; comment la Municipalité compte-t-elle remédier à ce phénomène ?*

Il n'est pas possible d'empêcher physiquement le passage d'un scooter, sans entraver l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (chaises électriques, etc.). Il s'agit là d'un problème lié à un comportement inadapté. La police a été informée de ces agissements et son intervention est requise afin de les limiter.

Question 9) *De manière générale, quels enseignements ont-ils été tirés de l'expérience de la passerelle de Maillefer en vue de la réalisation des prochaines passerelles de mobilité douce dans un environnement sensible ?*

Les aspects environnementaux liés à la construction d'un ouvrage de génie civil sont un enjeu majeur et sont bien pris en compte lors de telles réalisations. Une communication efficace avec les riverains est la solution pour comprendre les attentes de chacun et chercher à y répondre. Dans le cas où cela n'est pas possible, ces échanges permettent d'en expliquer les raisons.

Question 10) *Plus précisément concernant la passerelle Bois-Gentil – En Bugnon, qui constituera le prolongement de la passerelle de Maillefer, quel est le calendrier de ce projet ? Quel sera son dimensionnement ? quels seront les matériaux choisis ? Et quelle est l'emprise du défrichement projeté ?*

Le projet de la seconde passerelle n'est aujourd'hui pas établi. La planification actuelle prévoit sa réalisation en 2018 (sous réserve d'obtention du permis de construire). Comme évoqué plus haut, le gabarit de passage de la future passerelle devra répondre aux normes suisses de la construction, dont le minimum est fixé à 3.50 mètres. Le respect des normes environnementales va quant à lui imposer la nécessité de récolter et évacuer les eaux de ruissellement qui seront chargées en chlorures (pendant les saisons hivernales). Cette contrainte imposera naturellement la réalisation d'un fond étanche et la mise en œuvre d'un revêtement minéral. En revanche, il est possible d'adapter la statique de l'ouvrage en vue de limiter la largeur globale de l'objet, et de revoir le concept architectural de façon à donner un visage plus « naturel » au futur projet. Une communication spécifique au développement de la future passerelle sera également mise en œuvre.

Pour ce qui est de l'impact sur l'environnement, à l'instar de ce qui a été fait dans la précédente étape, le déboisement définitif ne concernera que le strict nécessaire à la présence de la future passerelle, et des compensations écologiques seront apportées. En revanche, en phase de réalisation, un déboisement provisoire complémentaire devra être effectué. Ce dernier permettra d'assurer une exécution en toute sécurité et évitera que d'éventuels arbres abimés par les travaux ne périssent quelques mois ou années après l'intervention. A l'issue du chantier, de nouveaux arbres et végétaux seront plantés et leur croissance sera assurée par un suivi régulier durant leur phase de développement, comme

cela se fait de manière générale sur l'ensemble des projets exécutés sur le territoire communal lausannois.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 26 août 2016.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Discussion

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Avant d'entamer ce sujet, une petite précision s'impose pour que tout le monde localise bien les différents objets dont on aura parlé ce soir.

Tout à l'heure, on a débattu du point R18 concernant la passerelle d'Entre-Bois, située au sud du Bois-Mermet, celle que nous souhaitions voir sur le dépôt des tl plutôt qu'un peu plus loin, au cœur de la forêt. Ici, on parle de la passerelle de Maillefer, qui est au nord du Bois-Mermet. On parle aussi d'un futur prolongement de la passerelle Bois-Gentil - En Bugnon. Il s'agit donc de trois passerelles autour du Bois-Mermet et, ici, on parle des passerelles au nord.

Je commence par remercier la Municipalité pour ses réponses complètes et précises aux différentes questions de l'interpellation qui était, je le rappelle, cosignée par M^{mes} Zürcher, Knecht et Müller. Comme je le disais tout à l'heure, les Verts soutiennent les mesures prévues dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges et dans le Plan directeur communal pour renforcer le réseau de mobilité douce, qui devrait inciter habitants et les usagers à recourir à ces modes de déplacement, qui sont à la fois les plus durables, à l'impact sur l'environnement réduit, favorables au bien-être des individus et, naturellement, bons pour la santé.

La récente réalisation de la passerelle de mobilité douce de Maillefer au travers de la forêt du Bois-Mermet – je donne une photo à projeter – a suscité de vives réactions dans la population locale, car elle a été accompagnée d'un défrichement dont l'ampleur en a choqué plus d'un, de même que le dimensionnement et le choix des matériaux. Elle se rapproche plus d'un pont routier que d'une passerelle. Elle est d'ailleurs régulièrement fréquentée par des motos et des scooters depuis son ouverture. On peut voir le défrichement sur la photo projetée.

Plusieurs autres projets de passerelles de mobilité douce en milieu forestier étant en cours de développement sur le territoire lausannois, nous avons souhaité relever la problématique et poser, par cette interpellation, quelques questions à la Municipalité, dans le but d'améliorer l'intégration environnementale des futurs ouvrages. Dans la réponse qui nous est donnée, si la Municipalité justifie le gabarit de passage de la passerelle et le revêtement du sol, on est satisfait de voir qu'elle reconnaît, au fil de ses réponses, la pertinence de la problématique soulevée ici et qu'elle précise que des enseignements seront tirés de l'expérience de la passerelle de Maillefer.

A notre satisfaction, concernant la passerelle Bois-Gentil - En Bugnon, donc ce fameux prolongement de cette passerelle de Maillefer, la Municipalité précise : « il est possible d'adapter la statique de l'ouvrage en vue de limiter la largeur globale de l'objet, et de revoir le concept architectural de façon à donner un visage plus « naturel » au futur projet. » Elle mentionne également qu'« une communication spécifique au développement de la future passerelle sera mise en œuvre. » Nous le saluons également, et c'est aussi souhaité par la population.

Un point nous déçoit toutefois, soit le manque de considération pour le défrichement temporaire. C'est un peu comme si replanter des essences de petite taille pouvait remplacer la valeur paysagère et écologique d'une forêt composée de vieux arbres. Nous suggérons

qu'à l'avenir, quand on choisit un projet, la limitation du défrichage soit aussi un critère de choix, au même titre que les techniques constructives et la gestion de chantier, gérées de façon à limiter l'emprise du défrichage, autant temporaire que définitif.

Pour terminer, et je transmets une deuxième photo à projeter, je parlais tout à l'heure, sous forme de boutade, d'un pont routier plutôt qu'une passerelle. Je ne résiste pas au plaisir de vous montrer cette photo de la plaque métallique – œuvre d'art – qui a été posée cet automne à l'extrémité lausannoise de la passerelle. Si cet objet est plutôt sympathique, son contenu illustre bien ce que je disais : nous avons affaire à un pont routier plutôt qu'à une passerelle. En effet, cette œuvre place en son centre une représentation stylisée de la passerelle de Maillefer et, comme on l'a souvent sur des lieux touristiques, dans les différentes directions, elle indique les distances qui nous séparent de ponts situés aux quatre coins de la planète. Elle est ainsi mise sur un pied d'égalité avec des ponts tels que, pour les plus proches, le pont Chauderon ou le pont de la Poya à Fribourg, ou, pour d'autres, le Golden Gate de San Francisco et ses six voies de circulation, ou le pont du Bosphore à Istanbul et ses huit voies. On aurait préféré des références à des passerelles de mobilité douce. Il y en a aussi de très belles architecturalement, que ce soit chez nous, dans les Alpes, en Amérique du Sud, au Tibet, ou ailleurs. Cela aurait été sympathique. Ces précisions ayant été apportées, je remercie la Municipalité pour ses réponses. Je ne dépose pas de résolution.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Si je peux partager les regrets formulés par Valéry Beaud concernant l'abattage de gros arbres, je tiens tout de même à le rassurer : je peux l'emmener en forêt dans des endroits qui avaient été totalement dévastés en 2000 par l'ouragan Lothar et, seize ans après, certes, il n'y a pas des arbres majestueux de 30 m de haut, mais, pour le reste, c'est à se demander s'il y a véritablement eu un désastre dans un délai relativement court. L'unité de temps de la forêt est le siècle, mais, croyez-moi, en quinze ans, il se passe beaucoup de choses. Heureusement !

M^{me} Anita Messere (UDC) : – On a parlé de cette passerelle jusqu'à Neuchâtel puisque *l'Express* ou *l'Impartial* – je ne sais plus lequel des deux – a fait une pleine page sur nos horribles productions lausannoises.

Je m'étonne que la Municipalité, et notamment la municipale en charge du dossier, après la réalisation, trouvaient que cette passerelle était imposante et même choquante. Je relève que la plupart des personnes qui ont parlé de la pétition relative à cette passerelle ont toutes été choquées. J'ai personnellement été horrifiée. Quand on projette une telle passerelle, on a des images de synthèse qui nous permettent, au cas où l'on n'aurait pas suffisamment d'imagination et qu'on ne saurait pas lire un plan – ce n'est donné à tout le monde – de nous faire une idée de ce qui est projeté.

On peut bien se réfugier derrière un concours architectural avec des gens qui pensent savoir, mais, à un moment, il ne faut pas se sentir incompetent. On n'est pas plus bête que les autres, même si on n'a pas fait des études d'architecture. On voit bien que l'ouvrage est surdimensionné, et qu'on ne va pas commencer à défricher une forêt sur 800 m² pour faire une passerelle pour des piétons qui ne peuvent pas cheminer douze minutes pour aller à la salle de gym, et puis pour des vélos, qui regrettent eux-mêmes – il y avait des cyclistes parmi les pétitionnaires – que l'on puisse à ce point dénaturer une forêt précieuse au centre-ville pour faire passer des vélos. La pétitionnaire disait : « j'aurais préféré continuer à faire le tour ». On est en 2016, les enfants bougent de moins en moins. Pourquoi, tout à coup, ces enfants sont plus précieux qu'en 1980 et ne peuvent plus aller à l'école à pied en passant par le trottoir, comme nous ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Une fois encore, nous nous trouvons ici dans la conciliation de différents intérêts, soit la préservation de la nature et la promotion de la mobilité douce.

Je me suis permis de demander à mes services de prendre une nouvelle photo, qui date de quelques semaines. On peut la projeter. On peut aimer ou non, mais on voit que la situation

n'est plus la même que sur le chantier, qui a été, c'est vrai, extrêmement impressionnant, et qui est terminé depuis quelques mois. La situation est en partie différente.

Le défrichage a été complètement compensé sur une parcelle sise un peu plus bas. J'entends bien les arguments de M. Beaud, qui sont essentiels, parce qu'il n'est évidemment pas possible d'avoir la même qualité et la même biodiversité sur un jeune peuplement que sur un peuplement plus ancien. C'est pour cela que, pour la prochaine passerelle, nous allons être extrêmement attentifs à ces différents éléments et présenter un projet minimisant les impacts.

Par rapport à la largeur de la passerelle, là encore, il y a des intérêts divergents. Les normes et les gabarits qui prévoient le passage et les croisements des cyclistes ou des piétons exigent une largeur minimale. S'y ajoute le souhait de minimiser l'impact sur la nature. Voilà les enjeux pour favoriser les déplacements à pied et en mobilité douce, tout en préservant les réserves naturelles de la forêt. Nous serons extrêmement attentifs à la deuxième passerelle, dont les crédits seront de toute façon soumis à votre Conseil. Nous aurons sûrement l'occasion d'en rediscuter.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Lausanne

– vu l'interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quelle intégration paysagère et environnementale pour les passerelles de mobilité douce projetées sur le territoire de la commune de Lausanne ? » ;

– vu la réponse municipale ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Communication

Clôture de la séance

Le président : – Avant de lever la séance, je me dois de transmettre mes meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et pour la Nouvelle Année 2017 aux citoyennes et citoyens de la Ville de Lausanne, à la Municipalité et au Conseil communal, ainsi qu'aux collaborateurs de la Ville et à leurs familles. Que l'année 2017 soit riche et enrichissante sur le plan politique, professionnel et personnel. Je me réjouis de vous retrouver le 17 janvier pour notre première séance de l'année. D'ici là, je vous souhaite un bon retour chez vous.

Applaudissements.

La séance est levée à 22 h 10.

Rédaction : *Patricia Pacheco Delacoste*
Mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste et Didier Ambühl*

Abonnements :
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16